



Wallonie
Le Gouvernement

Position de la Région wallonne sur le futur cadre financier pluriannuel européen

INTRODUCTION

Le cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027 de l'Union européenne actuellement en vigueur définit les masses budgétaires allouées aux différentes politiques européennes. À compter du 1er janvier 2028, un nouveau cadre financier à long terme devra être défini afin de planifier et soutenir les investissements à moyen terme. La Commission européenne présentera le 16 juillet et le 17 septembre sa proposition pour ce prochain CFP.

La négociation du prochain CFP sera marquée par un contexte de contrainte budgétaire dans les Etats membres et la nécessité de rembourser, dès le 1er janvier 2028, les charges de l'emprunt contracté pour la reprise de l'Union européenne post-Covid (Next Generation EU). La Commission affirme donc, dans sa Communication du 12 février, que le prochain CFP ne pourra donc pas être dans la continuité des exercices précédents. Au contraire, il représentera une rupture en termes de simplicité et de flexibilité, avec une architecture en trois piliers, un nombre réduit de fonds et de priorités, une plus grande agilité et une coordination plus poussée dans la mise en œuvre des programmes entre le niveau européen et le niveau national.

Ce positionnement repose sur une situation arrêtée en juin 2025, avant la publication du cadre financier et est donc susceptible d'évoluer. Le Gouvernement wallon souhaite, par cette position, peser sur la prochaine proposition de la Commission européenne. Les orientations de la Région wallonne pourront également être adaptées en fonction de l'évolution des négociations intra-belges et européennes, ainsi que des contraintes budgétaires, tant belges qu'européennes, actuelles ou futures.

Dans un contexte budgétaire contraint, marqué à la fois par la volonté de rationalisation des fonds par la Commission européenne et l'émergence de nouvelles priorités telles que la défense, le Gouvernement wallon plaide pour un budget européen équilibré, garantissant le maintien des programmes qu'il considère stratégiques et prioritaires. La Région entend préserver sa capacité et celle de l'Union européenne dans son ensemble à répondre aux grands défis contemporains, qu'il s'agisse de l'atteinte des objectifs environnementaux et climatiques, de la souveraineté alimentaire, de la transition énergétique, de la cohésion sociale, de la compétitivité, de la réindustrialisation ou encore de l'innovation technologique.

Parallèlement, le Gouvernement wallon reste attentif à ce que toute réforme du système de financement européen ne vienne pas fragiliser les budgets régionaux ni déséquilibrer les mécanismes de solidarité interne.

C'est pourquoi, la Wallonie revendique le maintien d'un niveau de budget au moins équivalent en prix constants à celui qu'elle perçoit dans le cadre financier actuel 2021-2027.

PRINCIPALES PRIORITÉS DE LA WALLONIE SUR LE CADRE FINANCIER PLURIANNUEL POST 2027

Politique de cohésion

Pour la Wallonie, la **politique de cohésion** économique, sociale et territoriale est le principal instrument de l'Union européenne pour l'investissement à long terme pour la transformation régionale et la réduction des disparités régionales. Le Gouvernement est favorable à une approche liant les investissements soutenus par la politique de cohésion et les réformes à mettre en œuvre dans le cadre du Semestre européen tout en maintenant les principes clés que sont l'approche territoriale, la gestion partagée, la gouvernance à plusieurs niveaux et la simplification administrative. De même, maintenir une politique de cohésion avec un budget fort à la hauteur des nombreux défis qu'elle continue de relever dans toutes les régions d'Europe sera une priorité à porter par la Wallonie dans la mesure où l'on souhaite à la fois mettre en place des projets axés sur l'atteinte d'objectifs concrets en tenant compte des spécificités liées à la nature des investissements et des publics cibles. Une attention particulière devrait être accordée à la cohésion territoriale ainsi qu'à une politique urbaine ambitieuse.

Politique agricole commune forte

Nous plaiderons également pour une **politique agricole commune forte**, avec un budget renforcé, qui garantisse un secteur agricole en bonne santé économique, renforce notre souveraineté alimentaire, permette d'atteindre de très hauts standards sanitaires et environnementaux. Nous souhaitons maintenir un budget agricole basé sur deux piliers complémentaires qui contribue au développement des zones rurales et reste indépendant de tout autre fonds. Le Gouvernement wallon veillera, dans ce cadre, à défendre une enveloppe nationale belge à la hauteur des défis spécifiques rencontrés par les régions densément peuplées, confrontées à une forte pression sur le foncier.

Restauration de la nature

Concernant la **nature**, la Wallonie continuera également à soutenir, au niveau européen, les objectifs de la loi sur la restauration de la nature, en soulignant l'importance d'un appui financier adéquat pour permettre aux régions de répondre aux objectifs de restauration écologique. Une attention particulière sera portée à la nécessité de mobiliser, en complément des instruments existants, des moyens stables pour accompagner les efforts de création, d'extension et de gestion durable des zones à haute valeur écologique.

Pêche et aquaculture

Dans un objectif de simplification, la Wallonie est favorable à la diminution du nombre de Fonds et à intégrer certains fonds moins importants, tels que l'actuel Fonds pour la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) dans d'autres programmes.

Politique de recherche, d'innovation et industrielle

Le cadre financier pluriannuel devra également servir de levier pour renforcer la compétitivité de l'Union européenne par des **politiques de recherche et d'innovation** reposant sur des critères d'excellence et une **politique industrielle** ambitieuse en soutien aux technologies et chaînes de valeur stratégiques

Défis numériques

Au niveau des **défis numériques**, la Wallonie considère comme essentiel que le prochain CFP contienne des objectifs ambitieux et cohérents avec les enjeux liés aux transformations digitales de notre économie et de notre société, notamment en matière d'IA, de cybersécurité, de connectivité et de compétences numériques. Cet effort devra s'inscrire pleinement dans les objectifs de l'économie circulaire et de la décarbonation de l'industrie, afin d'accompagner la transition vers un modèle économique durable, tout en consolidant la souveraineté industrielle et technologique de l'Union européenne.

Défense

La Commission européenne pointe également l'attention qui sera portée par le prochain CFP sur la question de **la défense**. La Wallonie, forte de son expertise technologique et de l'augmentation de sa production, contribue activement à cette dynamique. Son implication permet non seulement de participer aux programmes européens d'innovation et d'achats, mais également de soutenir l'autonomie stratégique et de garantir la sécurité d'approvisionnement du continent. La Wallonie soutient cette perspective de renforcement budgétaire, tout en répondant aux opportunités de financement qui renforcent notre spécialisation et notre base industrielle et technologique de défense.

Transport

Dans un contexte marqué par la décarbonation, la connectivité, l'innovation, la défense, la cybersécurité et la résilience, et soulignant le rôle central du **transport** mis en avant par les rapports Draghi et Niniistö, il est nécessaire de maintenir un outil de financement dédié au secteur, à l'instar du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE), pour soutenir la réalisation du Réseau Transeuropéen de Transport (RTE-T).

Développement de l'emploi et des compétences

La mise en œuvre d'une stratégie européenne ambitieuse pour **le développement de l'emploi et des compétences** en Wallonie doit en constituer un volet essentiel notamment afin d'atteindre un taux d'emploi de 80% en 2030. De manière générale, la réponse budgétaire européenne devra être à la hauteur des enjeux.

Il s'agit d'un levier important de soutien aux politiques publiques. Pour la Wallonie, les objectifs fondamentaux devront se concentrer sur l'amélioration du taux d'emploi et l'adéquation des compétences aux besoins du marché et innovations technologiques via le renforcement de l'adéquation entre les compétences et besoins du marché en développant la formation dans les secteurs stratégiques, en soutenant l'apprentissage tout au long de la vie, en intégrant l'innovation et le numérique dans l'éducation/formation, en luttant contre le chômage de longue durée et en favorisant l'entrepreneuriat et les PME locales.

Ressources propres

En termes de ressources propres, le Gouvernement wallon défendra un niveau de contribution des États membres et un budget global ambitieux et réaliste, tout en tenant compte des contraintes budgétaires. La Wallonie prendra connaissance avec intérêt des propositions de nouvelles ressources propres qui devraient être présentées par la Commission en juillet 2025, simultanément à la présentation des propositions pour le prochain CFP. La Wallonie entend limiter les impacts négatifs que ces nouvelles ressources propres pourraient engendrer sur les budgets régionaux.

S'agissant du **mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM)**, la Wallonie se dit disposée à en étudier la mise en place comme ressource propre européenne, sous réserve que cela ne crée pas de déséquilibres excessifs entre États membres.

Concernant l'utilisation des recettes du **système d'échange de quotas d'émission (ETS)** comme ressource propre européenne, la Wallonie réaffirme sa vive préoccupation quant à l'idée de mobiliser les recettes issues du système d'échange de quotas d'émission comme ressource propre européenne. Dans un contexte où elle est appelée à fournir des efforts climatiques parmi les plus ambitieux d'Europe, cette option risquerait de réduire de manière significative sa capacité budgétaire à financer sa propre transition.

Une telle mesure ne saurait être envisagée sans garanties solides quant au maintien des moyens financiers régionaux nécessaires à la réalisation des objectifs climatiques. Cette inquiétude est d'autant plus marquée avec l'extension de l'ETS aux secteurs du bâtiment et du transport (ETS 2), où l'acceptabilité sociale dépendra fortement du retour tangible de ces recettes au niveau local. Il est dès lors essentiel de garantir le fléchage climatique et l'utilisation nationale de ces fonds, dans un souci de cohérence, de transparence et de justice.

Finalement, le nouveau CFP devra pleinement intégrer les recommandations du **rapport d'Enrico Letta** sur l'avenir du marché unique et celles du **rapport de Mario Draghi** sur la compétitivité de l'Union, avec un accent sur les prix de l'énergie, la croissance durable, la transition juste, écologique et numérique, la décarbonation, l'investissement stratégique et l'innovation.

Enjeux énergétiques

La Wallonie appelle à une prise en compte renforcée des enjeux énergétiques dans le prochain CFP. Face aux prix élevés de l'énergie qui pèsent lourdement sur l'industrie, notamment les secteurs intensifs en énergie, un soutien ciblé à la décarbonation industrielle est indispensable pour concilier compétitivité et transition. Elle demande aussi un renforcement du MIE pour financer les infrastructures énergétiques transfrontalières et stratégiques, essentielles à la sécurité d'approvisionnement et à l'intégration des marchés.

Elle soutient l'orientation vers des programmes innovants en lien avec ses priorités régionales en matière d'énergie et d'excellence technologique. Elle souhaite également qu'une réflexion soit menée au niveau européen afin d'évaluer l'impact de la transition simultanée à l'échelle européenne sur les chaînes d'approvisionnement et l'explosion des coûts que cela engendre en ce que cela présente un réel danger sur le caractère raisonnable du coût de cette transition et de son caractère finançable pour les citoyens et les entreprises.

PRINCIPES TRAVERSAUX

La Région wallonne aborde la négociation du prochain cadre financier pluriannuel européen avec la volonté d'assurer une cohérence entre les ambitions politiques européennes et les moyens financiers à mobiliser.

A la lumière de la rationalisation poursuivie par la Commission, la Wallonie restera très attentive au maintien des programmes stratégiques et prioritaires ainsi qu'au soutien des actions affectant la compétitivité, la décarbonation, la réindustrialisation et le développement de nouvelles technologies, tout en adoptant une approche intégrée « chaînes de valeurs » qui assure des synergies optimales.

Simplification administrative

La simplification administrative constitue un impératif transversal pour la Wallonie. Nous plaidons pour une réduction significative des charges administratives, en particulier pour les PME, les acteurs locaux et les bénéficiaires des fonds européens.

La Wallonie soutient le principe d'un meilleur alignement entre les réformes identifiées dans le cadre du Semestre européen et la politique de cohésion. Il est en effet pertinent de renforcer la cohérence entre les recommandations spécifiques par pays et les mesures pouvant être soutenues par les fonds européens. La Wallonie exprime néanmoins son inquiétude face à la proposition d'élargir le modèle inspiré du PNRR. Si nous partageons l'objectif de résultat énoncé, l'expérience de la RRF en Belgique a montré qu'il était nécessaire, pour une mise en œuvre efficace et proche des réalités des citoyens et des entreprises, de **préserver un dialogue direct** entre les régions et la Commission, un élément qui a parfois fait défaut dans l'approche de la RRF.

Dans ce contexte, la Wallonie plaide pour une simplification réelle des modalités de gestion des fonds, qui permette une mise en œuvre plus souple, efficace et adaptée aux réalités des régions.

L'accès aux financements européens doit en effet être facilité. En tant que Région, la Wallonie entend soutenir un écosystème européen qui stimule la croissance, favorise l'innovation et renforce le rôle moteur des entreprises dans l'atteinte des objectifs climatiques et environnementaux et la transition numérique.

Reconnaissance du rôle des régions

La Wallonie attache une importance fondamentale à la **reconnaissance du rôle des régions** dans la définition des investissements stratégiques et la mise en œuvre des politiques européennes, notamment la politique de cohésion et la politique agricole commune.

Dans un contexte géopolitique incertain, marqué par le changement climatique, la guerre en Ukraine, les tensions transatlantiques et les défis accrus en matière de sécurité et de compétitivité, la Région wallonne comprend la nécessité d'ajustements budgétaires. Toutefois, elle **s'oppose fermement à toute recentralisation excessive via des plans nationaux uniques** qui négligeraient les spécificités régionales et institutionnelles belges.

Ces réorientations ne doivent pas se faire au détriment de politiques essentielles au développement économique, social, environnemental et territorial. Les régions devront être pleinement impliquées dans l'élaboration et la mise en œuvre des partenariats nationaux et régionaux. Un partenariat national et régional ne doit pas se traduire en une recentralisation au niveau national, surtout lorsque les matières traitées sont de la compétence exclusive des régions.

Continuité et stabilité des programmes-cadres européens

Nous insistons sur la nécessité de garantir **la continuité et la stabilité des programmes-cadres européens** dont l'impact et les résultats à long terme ont démontré leur importance, tels qu'Horizon Europe, Digital Europe, EU4HEALTH, LIFE, Interreg ou le MIE (en vue du financement du RTE-T). Il est essentiel de sécuriser des engagements financiers pluriannuels pour les grands projets d'infrastructure, la transformation numérique de l'économie et de la société, un système de santé robuste (dimensions de cure et de care), une participation renforcée des publics vulnérables au sein de la société, l'atteinte des objectifs européens en matière de neutralité climatique, d'environnement et de biodiversité, et le développement des réseaux transeuropéens.